



attac-54

Nancy, le 9 juin 2004

Monsieur le Maire,

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) est en cours de négociation, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en vue d'ouvrir à la concurrence commerciale, au plan international, toutes les activités de service : éducation, santé, culture, transport, banque, assurance, poste, eau, énergie, etc.

Nous pensons que cet accord, s'il était appliqué, mettrait en danger l'existence même des services publics, qu'ils soient à la charge de l'Etat ou des collectivités territoriales. De plus, les traités internationaux ayant force de loi, il réduirait considérablement la liberté de décision des pouvoirs publics et des élus – de l'Etat aux communes – et leur capacité à mettre en œuvre les politiques de leur choix.

Nous pensons aussi qu'il est possible d'empêcher l'application effective de cet accord, à condition que l'opinion se mobilise. Directement concernés, les élus locaux peuvent y contribuer en informant leurs concitoyens et en prenant eux-mêmes position.

C'est pourquoi, nous prenons la liberté de vous faire parvenir ci-joint un document sur les enjeux et les conséquences de l'AGCS, suivi d'un «Appel aux élus locaux» les invitant notamment à demander un moratoire sur les négociations en cours et à déclarer leur collectivité «zone hors-AGCS». Nous y joignons un exemple de motion pouvant servir de base à la réflexion et à la délibération de votre conseil municipal.

A l'heure actuelle, 9 communes de Meurthe-et-Moselle ont, à notre connaissance, déjà pris une délibération dans ce sens : Anoux, Chavigny, Homécourt, Jarny, Jœuf, Longlaville, Longwy, Pompey et Tomblaine. Elles font partie des quelque 430 collectivités territoriales de France – 4 régions, 20 départements, 393 communes et 15 communautés de communes – qui ont accompli une démarche similaire.

Aujourd'hui, nous vous invitons à consacrer un peu de temps à prendre connaissance des documents ci-joints et à les soumettre à votre conseil municipal en lui proposant de s'associer à cette démarche, certes symbolique, mais susceptible de porter des fruits : plus nombreuses seront les collectivités territoriales qui prendront position, plus nous aurons de chances de faire reculer ce projet dangereux et anti-démocratique.

Restant à la disposition de votre conseil municipal et de vous-même pour vous donner d'autres informations sur cette question, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Noël LE MONNIER  
président d'ATTAC-54

PS. Si votre conseil municipal décide de prendre une délibération sur cette question, nous vous saurions gré de bien vouloir nous en faire parvenir un exemplaire.